



# CAHIER D'ACTEUR

---

Commune de La Plagne Tarentaise



## CAHIER D'ACTEUR



## COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

### Résumé de la présentation de l'acteur :

*La commune de La Plagne Tarentaise est directement concernée par le projet d'ascenseur valléen de la Grande Plagne, situé en partie sur son territoire. Partenaire du projet aux côtés d'Aime-la-Plagne et de la Solideo, elle veille à son intégration dans une vision d'ensemble.*

## /

### UN PROJET DE TERRITOIRE

## /

### Résumé de la contribution sur la concertation

*La commune considère le projet d'ascenseur valléen comme un projet de territoire structurant, réunissant les conditions d'un financement soutenable sans hausse de la fiscalité directe, d'une chaîne de mobilité complète, train, ascenseur, navettes gratuites, d'une attention au logement permanent en vallée, et d'un choix de concertation approfondie et continue avec la population plutôt que d'un référendum binaire ponctuel.*

## /

### CONTACT

## /

**Nom acteur :** Monsieur Jean-Luc BOCH

**Adresse :** Place Charles-de-Gaulle, CS 50004, 73216 Aime-la-Plagne Cedex

**Téléphone :** 04 79 09 71 52

**Mail :** [mairie@laplagnetarentaise.fr](mailto:mairie@laplagnetarentaise.fr)

### CONTRIBUTION SUR LE PROJET

*Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet d'ascenseur valléen de la Grande Plagne, la commune de La Plagne Tarentaise souhaite porter à votre connaissance et à celle du public les éléments suivants.*

*D'abord, **sur le plan financier**, la commune a pleinement conscience de l'ampleur de l'investissement qui est envisagé. Le coût prévisionnel de conception-réalisation est aujourd'hui estimé à 94 millions d'euros hors taxes, dont 40 % seront financés par l'État et la Région, et 60 % par les deux communes dans l'état actuel de la maquette budgétaire. La part de chaque commune, si elle était répartie à parts égales, serait de l'ordre de 28 millions d'euros.*

*La commune, qui dispose d'un budget annuel de 40 millions d'euros (fonctionnement et investissement), n'ignore pas les interrogations que ces chiffres suscitent. Pour autant, cet effort doit être apprécié dans le temps long et au regard du montage envisagé. Celui-ci reposera sur un syndicat commun aux deux communes (un SIVU, dont le principe de la création a été accepté par Mme la Préfète de la Savoie), qui portera les emprunts nécessaires à l'investissement et organiserait son exploitation. Les recettes d'exploitation contribueraient à l'équilibre du dispositif, les communes assurant les contributions d'équilibre et la charge de la dette.*

*Dans ce cadre, La Plagne Tarentaise se fixe deux lignes directrices : pas d'augmentation de la fiscalité directe locale, et pas de remise en cause des autres grands investissements prévus au projet de mandat, dont la déviation de Macot. Les premières simulations budgétaires permettent d'aborder cette perspective avec confiance, notamment en raison des effets attendus du nouveau contrat des remontées mécaniques à compter de 2028, mais la commune demeure prudente et attachée à ce que les engagements définitifs soient arrêtés en pleine connaissance de cause à l'issue du dialogue compétitif mené par la Solideo et associant la commune pour la conception réalisation de l'ascenseur valléen.*

*Le deuxième point concerne **les mobilités du quotidien et l'égalité d'accès**.*

*Pour la commune, l'ascenseur valléen n'a de sens que s'il s'intègre dans un projet de territoire qui se décline par une chaîne de déplacement cohérente et accessible. L'une des préoccupations majeures exprimées par les participants à la concertation porte précisément sur la desserte des communes déléguées. La commune souhaite répondre clairement à cette attente en affirmant sa volonté d'organiser un réseau de navettes locales gratuites, permettant de rejoindre la gare de départ de l'ascenseur depuis les différents secteurs habités, et d'en assurer le retour. La gratuité est considérée comme une condition de l'usage réel de ces navettes, notamment pour les habitants permanents, les salariés, les jeunes et les publics les plus sensibles au coût des déplacements. L'ambition n'est donc pas seulement de relier deux points par un*

*transport par câble, mais de penser une mobilité plus globale, plus sobre et plus solidaire, à l'échelle du territoire.*

*Le projet de territoire se décline également du point du point de vue de l'attention portée par la commune à **l'offre de logement permanent et saisonnier**, que l'ascenseur valléen permettra d'élargir en vallée en contribuant à remettre sur le marché des logements vacants qui souffrent jusqu'à présent de leur éloignement de la station, et à ce propos, les dispositifs législatifs tels que la loi Le Meur et le PLU en cours de révision permettront de prévenir toute velléité de développement d'un marché de meublés de tourisme en vallée.*

*Enfin, s'agissant de **la question du référendum**, la commune a fait le choix de ne pas recourir à cette modalité. Ce choix ne traduit pas une réticence à entendre la population ; il traduit au contraire la conviction que la complexité du projet appelle autre chose qu'une réponse binaire. Un référendum réduit en effet l'expression à une alternative simple, là où la concertation permet de comprendre les*

*nuances, les conditions, les réserves et les propositions alternatives qui s'expriment. La commune entend donc s'appuyer sur la richesse des contributions recueillies, qui témoignent de préoccupations multiples : financement, environnement, paysage, usages quotidiens, développement économique et cohésion sociale notamment, et de la possibilité de faire évoluer certains aspects du projet. En conclusion, par cette contribution, la commune de La Plagne Tarentaise souhaite affirmer une position à la fois claire et responsable : considérer ce projet comme une opportunité structurante pour le territoire, en veillant strictement à sa soutenabilité financière, à l'équité territoriale dans ses usages et à la qualité du processus démocratique qui l'accompagne.*

